

Réflexions sur les problèmes alimentaires de l'Afrique sub-saharienne

Philippe Couty, Philippe Bonnefond,

Anne-Marie Varliette

Remplace et perd

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 25005 et 7
Cote : B

13-7-2020

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 25005 et 3
Cpte : B
8-9-88

EN Ethiopie, au Tchad, l'actualité récente vient d'attirer une fois de plus l'attention sur les problèmes alimentaires de l'Afrique sub-saharienne. En partie due à la conjoncture climatique, cette crise traduit une détérioration préoccupante, et assez récente, de la situation agricole et démographique du continent. Nous tenterons ici d'apporter sur ce sujet quelques éléments d'information, d'abord au plan global, puis en examinant le cas de deux pays bien connus des lecteurs francophones : le Sénégal et la Côte-d'Ivoire.

I

Pour chercher à comprendre la situation actuelle, on peut considérer soit l'Afrique sub-saharienne tout entière¹, soit les vingt pays constituant ce que la Banque mondiale appelle l'Afrique de l'Ouest².

S'agissant de *l'Afrique sub-saharienne*, on rencontre un problème démo-économique apparemment assez simple de déséquilibre entre offre et demande locales de produits alimentaires.

La *demande*, d'abord. A ce niveau très global, contentons-nous de la repérer à partir des données de population, sans faire intervenir ces facteurs de complication que sont le niveau de revenu et l'élasticité de la demande par rapport au revenu.

De 1960 à 1970, le taux d'accroissement réel de la population en Afrique sub-saharienne a été de 2,4 % par an ; il est passé à 2,8 % par an pendant les dix années suivantes. Depuis 1980, il dépasse probablement 3 % par an³.

Ainsi, le rythme de l'accroissement démographique est élevé. Il s'accélère, et selon toute probabilité, il ne va pas décroître pendant les prochaines années. Tous les exercices de projection permettent donc de prévoir une poursuite durable de la pression sur les disponibilités alimentaires en Afrique.

L'offre, maintenant. Le document cité indique que, de 1960 à 1970, la production agricole totale a cru, en Afrique sub-saharienne, au rythme de 2,3 % par an, puis de 1,1 % par an seulement de 1970 à 1979. La tendance semble s'être redressée en 1980 et 1981, mais, en 1982 et 1983, on a retrouvé des taux d'accroissement très faibles : 1,7 puis 1,6 % par an.

Ces chiffres globaux laissent entrevoir un déséquilibre inquiétant, qui se confirme lorsqu'on affine l'analyse. Considérons pour cela les seules *productions alimentaires végétales de base*⁴. On sait aujourd'hui que, de 1961 à 1977, l'accroissement annuel de la production en Afrique sub-saharienne n'a été que de 1,6 % par an, très nettement moins que l'augmentation de la population. Notons qu'ailleurs, pendant la même période, d'autres régions du monde ont fait beaucoup plus. L'Asie (Chine exclue) affiche par exemple 2,8 % par an, ce qui reflète l'impact de la révolution verte (variétés modernes à haut rendement). On sait que cette révolution verte n'a pu s'étendre à l'Afrique, où elle ne pouvait bénéficier des sols fertiles et des ressources en eau dont elle a tiré parti en Asie⁵.

Si l'on restreint l'analyse à *l'Afrique de l'Ouest*, qui compte pour environ la moitié de la population et de la production alimentaire de l'Afrique sub-saharienne, on trouve un accroissement démographique d'à peu près 3 % par an de 1961 à 1979. La production alimentaire végétale de base, elle, n'a vraisemblablement augmenté pendant cette période que d'à peine 1 % par an⁶. Il y a là une divergence notable avec ce qui s'est passé en Afrique centrale, où l'augmentation de la production alimentaire semble avoir dépassé l'accroissement démographique pendant la période de référence⁷. Retenons cette possibilité d'évolutions différentes, masquée par une présentation globale qui a son intérêt, mais qu'il ne faut pas poursuivre trop longtemps.

Comment des tendances aussi fâcheuses ont-elles pu se maintenir pendant plus de deux décennies ?

En ce qui concerne *l'offre*, il faut commencer par rappeler qu'à en juger par l'expérience mondiale récente, si l'on veut atteindre et entretenir des taux substantiels d'accroissement de la production alimentaire végétale, on doit viser et obtenir des augmentations régulières de *rendement*. Autrement dit, on ne peut se contenter d'accroître les surfaces récoltées. En Asie, par exemple, l'accroissement annuel moyen de production signalé plus haut s'explique à 76 % par l'accroissement des rendements à l'hectare, et 24 % seulement par l'extension des surfaces récoltées⁸. Les deux effets peuvent d'ailleurs se superposer, par exemple dans le cas de la culture irriguée.

De ce point de vue, le contraste est net avec l'Afrique sub-saharienne où, toujours de 1961 à 1977, le très insuffisant accroissement moyen annuel de la production alimentaire végétale de base (1,6 %) peut être imputé en majeure partie (80 %) à l'extension des surfaces récoltées, et beaucoup moins (20 %) à l'augmentation des rendements⁹.

N.B. La seconde partie de cet article utilise des données fournies par le ministère des Relations extérieures, Coopération internationale. Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs.

et Développement, sous-direction des Études du développe-

Pour augmenter les rendements par unité de surface, il faut *intensifier* la culture. L'intensification consiste, toutes choses égales par ailleurs, à augmenter la quantité de facteurs de production (travail, consommations intermédiaires, capital d'exploitation) appliqués sur une surface donnée pour la cultiver. En Afrique, aujourd'hui, ce processus exige d'abord et avant tout un supplément de travail, pour deux raisons : le capital d'exploitation qui permettrait d'économiser le travail fait le plus souvent défaut, et l'utilisation de consommations intermédiaires telles que l'engrais augmente en général la charge de travail. L'agriculture africaine a donc le plus grand besoin d'actifs agricoles jeunes et en bonne santé. Or, on sait deux choses en ce domaine :

1. En Afrique sub-saharienne, la population urbaine croît plus vite qu'ailleurs depuis quelques dizaines d'années (6 % par an). Le nombre de villes africaines dépassant 500 000 habitants n'était que de 3 en 1960, il était de 28 en 1980¹⁰. Il y a transfert net de jeunes actifs des campagnes vers les villes, où ils deviennent improductifs sans cesser de consommer.

2. D'une manière générale, les actifs agricoles masculins d'Afrique sub-saharienne fournissent environ 1 000 heures de travail agricole par an, en moyenne, contre 2 500 à 3 000 heures de travail fournies par le paysan égyptien ou asiatique¹¹. Ce fait nécessiterait de longs commentaires¹², mais on se contentera de rappeler qu'il s'explique en grande partie par la brièveté de la saison des pluies, qui est aussi la saison des cultures, en zone saharienne et soudano-saharienne. A cause de cette brièveté, le paysan peut difficilement augmenter les surfaces qu'il cultive sans changer de technique, à la différence de l'Asie du Sud-Est où l'on peut souvent, compte tenu des disponibilités en eau, pratiquer deux ou trois cycles culturaux par année.

Quoi qu'il en soit, le facteur travail est *objectivement* caractérisé par une relative *rareté* dans les agricultures africaines actuelles.

Ces deux caractéristiques importantes s'accordent avec l'évolution récente de la production agricole africaine. Jusqu'ici, les systèmes de production ont tendu à demeurer, voire dans certains cas à devenir¹³, de type extensif. Cela signifie qu'ils privilégient la composante terre par rapport à la composante travail, pour ne rien dire des consommations intermédiaires et du capital d'exploitation qui restent peu utilisés.

Ce choix — si l'on peut parler de choix — a une explication économique tout à fait rationnelle. En Afrique, si l'extension des surfaces ne permet que des rendements médiocres ou faibles, il semble bien en revanche qu'elle soit le meilleur moyen de valoriser la journée de travail agricole, en assurant ou en préservant une productivité du travail relativement acceptable.

Si l'offre ne suit pas la demande, comment se fait l'ajustement ? A l'évidence, grâce aux importations, et en partie grâce à ces importations d'un genre spécial que sont les diverses formes d'aide alimentaire. Le tableau suivant laisse peu de doute sur ce point :

La production alimentaire par tête a indiscutablement fléchi en Afrique sub-saharienne pendant la période de référence. Si la consommation par tête a pu à peu près se maintenir à un niveau sans doute incompressible, il semble bien que ce soit grâce au doublement des importations de céréales par habitant (blé et riz essentiellement) en douze ans. Une telle évolution est inquiétante. Si l'on prolonge les tendances, et quelles que soient les hypothèses choisies touchant la croissance du revenu par tête, *on arrive dans tous les cas, vers la fin du siècle et même dès 1990, à des déficits qu'aucun pays ne pourra financer.*

Des débats passionnés ont été menés, et le sont encore, sur

Evolution de la dépendance alimentaire de l'Afrique sub-saharienne (1965-1977)			
	1965-1966	1972-1973	1977
Production alimentaire par habitant, en équivalent céréales	250 kg	235 kg	220 kg
Consommation alimentaire par habitant, en équivalent céréales	240 kg	235 kg	235 kg
Importations nettes de céréales, par habitant	7,5 kg	10 kg	15 kg

Source : IFPRI 1981, *Some commentaries on food*, p. 9.

NB. En 1977, la production et les importations par tête semblent tout juste correspondre à la consommation par tête. Pendant la période antérieure au contraire, production et importations paraissent permettre de dégager un solde positif, absorbé probablement par des pertes diverses ou par la nourriture des animaux.

toutes ces questions. Une fois qu'on a tout dit sur l'héritage de la colonisation, sur les effets pernicioeux du commerce extérieur et du système monétaire international, sur le surplus extorqué par les pays développés du centre à la périphérie africaine, et sur bien d'autres choses encore, il reste une évidence incontournable : l'Afrique ne produit pas, ou ne produit plus, ce dont elle a besoin pour se nourrir. Or, il ne paraît pas impossible de prendre des mesures tendant à accroître en Afrique la production de céréales, de tubercules, de viande, de lait, de poisson... Jusqu'ici, on ne l'a pas suffisamment fait. La saturation foncière tendant à augmenter, il convient d'envisager, avec toutes sortes de variantes locales, un passage à des systèmes de production plus performants en termes de rendement à l'hectare. Ce passage à l'intensif devra s'effectuer pour l'essentiel *au sein de l'agriculture familiale*, ou encore de ce que les spécialistes du CIRAD¹⁴ appellent les « exploitations agricoles à responsabilité personnelle et à technicité croissante ». Pourquoi ? D'abord parce qu'en Afrique, une expérience abondante l'a montré, les grandes unités agro-industrielles ont souvent donné des résultats décevants¹⁵. Elles ont posé des problèmes de gestion difficiles à résoudre, elles ne font pas suffisamment apparaître les économies d'échelle attendues. Ajoutons qu'à terme l'objectif est d'accroître la productivité du travail agricole, non pas seulement dans un secteur privilégié mais parmi *la masse des paysans* défavorisés par rapport aux urbains, en sorte que les augmentations de revenu espérées soient diffusées le plus longuement possible¹⁶.

Pour mieux comprendre comment se pose le problème, il convient maintenant d'abandonner le point de vue global et d'envisager l'exemple de pays précis, voire de systèmes de production localisés dans telle ou telle région d'un pays.

II

LE CAS DU SÉNÉGAL

Pays de six millions d'habitants, le Sénégal a été orienté, voici plus d'un siècle, vers la culture de l'arachide pour l'exportation. Corrélativement, des importations de riz sont venues très tôt compléter une production céréalière qui ne suffisait pas, en quantité et en qualité, à satisfaire la demande locale, notamment en ville.

Pendant les premières décennies du XX^e siècle, il a pu

paraître, et il était, sans doute, économiquement avantageux pour le paysan sénégalais ou gambien de cultiver de l'arachide et d'acheter du riz. Bien entendu, les commerçants, les notables religieux et les huiliers y trouvaient aussi leur compte¹⁷. La situation est différente aujourd'hui, en partie parce que, à dater de la campagne 1967-1968, les surprix payés jusqu'alors par la France dans le cadre de l'ancienne préférence impériale ont dû être ramenés au niveau du cours mondial (Convention de Yaoundé 1963).

La production sénégalaise de mil, de sorgho, de riz et de maïs, est essentiellement d'origine pluviale. Compte tenu de la situation géographique de ce pays en partie sahélien et de la très grande variation de la quantité de pluie d'une année sur l'autre, les quantités produites peuvent, à court terme, varier du simple au double. Le repérage des tendances est donc difficile, mais il est peu contestable que la production n'augmente pas, sauf peut-être pour le maïs, denrée qui constitue seulement 11 % de la production céréalière totale en 1984¹⁸.

Or, la population s'est accrue d'environ 2,6 % par an (au maximum) de 1970 à 1979. Elle pourrait atteindre au maximum neuf millions d'habitants en l'an 2000.

L'augmentation des importations est manifeste en ce qui concerne le riz : 119 000 tonnes en 1970, 380 000 tonnes en 1984 (pour une production nationale de 68 000 tonnes, dont 8 600 tonnes commercialisées)¹⁹.

Tous les indicateurs attestent que le Sénégal satisfait les besoins alimentaires d'une population croissante en important de plus en plus de riz. Il pourrait pourtant produire davantage de céréales, y compris du riz, dans la vallée du fleuve Sénégal déjà substantiellement aménagée. En valeur, dans un total d'importations qui devraient surtout se composer de biens d'équipement et de produits énergétiques, la part du riz se fait de plus en plus grande : 6,2 % en 1970, 7,9 % en 1984²⁰. Celle des céréales en général passé de 9,7 % du total des importations en 1972 à 10,9 % en 1984.

Cette situation a des causes qui ne sont pas maîtrisables, par exemple la rapide augmentation de la population, surtout en ville (+ 4,6 % par an), ou l'hostilité d'un environnement difficile. Sur d'autres causes, en revanche, il paraît possible d'agir.

La production céréalière souffre de rendements faibles, eux-mêmes dus à des semences et à un travail du sol défectueux, au manque de fumure, à une insuffisante protection contre les ravageurs. Tous ces traits sont caractéristiques de l'agriculture extensive. En irrigué, les mauvais rendements proviennent d'une insuffisante maîtrise de l'eau, d'une mauvaise gestion et d'un coût élevé de l'irrigation. D'une manière générale, l'investissement dans la recherche est inadéquat (effort-insuffisant sur la sélection des semences vivrières...).

La commercialisation des céréales est mal organisée : pas de financement, pas de garantie d'écoulement pour le producteur, pas de prix d'achat suffisamment rémunérateurs. La transformation des céréales traditionnelles en vue de la consommation urbaine est mal assurée. Même fixée par la puissance publique très au-dessus du cours mondial, le prix au consommateur du riz et du blé importé est généralement inférieur à celui du mil local, qui s'établit sur le marché. Une récente étude de la SEDES²¹ juge peu réaliste d'envisager un déplacement de la consommation dakaroise de riz importé vers le mil transformé, précisément en raison de ces différences de prix. En revanche, on pourrait freiner la consommation de riz dans l'intérieur du pays en modifiant ou en abandonnant un système de péréquation interne qui défavorise les céréales locales. La production de mil est gênée par la concurrence de l'arachide, on l'a souvent sou-

ligné, mais aussi du fait que la demande urbaine, et même rurale, se porte de préférence sur le riz et le blé.

Un modèle de la FAO intitulé « Agriculture Horizon 2000 » imagine deux scénarios volontaristes d'évolution de la production et de la demande alimentaires. Pour le Sénégal, ce n'est que dans le scénario A, fort peu probable, qu'on arrive à dégager un excédent céréalier — d'ailleurs marginal et limité au mil. Dans tous les autres cas, on prévoit un déficit, exprimé par des importations nettes. En 1990, ces importations nettes pourraient correspondre à 32 ou 44 % de la demande céréalière sénégalaise, selon les scénarios. En l'an 2000, elles pourraient couvrir jusqu'à 39 % de cette demande. Dans tous les cas, il y aurait déficit de riz. Selon le scénario B, le plus plausible, le rapport production/demande serait pour le riz de 0,35 en 1990 et 0,40 en l'an 2000.

Les actions à entreprendre ne sont pas très difficiles à identifier. Intensification de la production d'abord, avec ce que cela suppose en matière d'acheminement, de mise à disposition et de prix des engrais. Également des prix attractifs pour les producteurs, compte tenu des charges supportées et du travail fourni. D'où une augmentation nécessaire du prix du riz à la consommation, si l'on veut écouler en ville du mil et du maïs produits localement. Le riz pluvial, là où cela est possible, notamment au Sénégal oriental, devra être favorisé par rapport au riz irrigué, trop coûteux. Il faudra protéger la production céréalière nationale contre les importations commerciales et contre l'aide, par exemple par voie de taxation. La culture des céréales sera encouragée par rapport à celle de l'arachide, surtout comme cela paraît probable en longue période, si le prix de l'arachide à l'exportation, tiré vers le bas par celui du soja, stagne alors que celui du riz importé augmente. Il faut cependant savoir qu'en longue période l'évolution des superficies se poursuit dans le respect d'un rapport stable des surfaces arachide-mil de l'ordre de 1,3, et qu'une modification subite de ce rapport est peu probable²². De plus, il reste indispensable d'exporter de l'arachide, après transformation sur place, pour payer les importations.

La commercialisation devra être organisée de façon souple, sans gêner les opérateurs privés, mais en les contrôlant. Un système de crédit et de garantie d'achat devra être mis en place. L'étude de la SEDES, déjà citée, note que la commercialisation privée du mil au Sénégal est loin d'être inefficace et paraît peu coûteuse. Il ne serait pas opportun de prétendre la rationaliser en lui substituant des structures de type public. La même étude souligne que le développement de la culture du maïs peut permettre des excédents importants²³.

En résumé, et comme on pouvait s'y attendre, les interventions devront porter sur la production et la commercialisation des céréales, mais il faudra qu'elles soient économiquement viables pour une *protection* de la production céréalière nationale et par un *système de prix* rationnel. Politiquement, cela aura pour conséquence une redistribution globale du revenu national entre les deux parties prenantes que forment les urbains et les paysans²⁴. Le gouvernement sénégalais est-il décidé à agir dans ce sens ? Doit-il même rechercher l'autosuffisance alimentaire à n'importe quel prix, et compromettre l'équilibre des finances publiques — donc l'indépendance du pays — en cherchant à produire un riz irrigué dont le coût de production est au moins deux fois supérieur au prix du riz importé²⁵, payé à l'aide de l'arachide ? Il paraît difficile, quelle que soit la solution choisie, d'y parvenir sans un recours massif à l'aide extérieure.

LA CÔTE-D'IVOIRE

La Côte-d'Ivoire manifeste un très fort dynamisme démographique. Dans ce pays côtier, la croissance naturelle de la population semble avoir atteint jusqu'à 3 % en 1980, mais sous l'effet d'une immigration intense, l'augmentation de la population résidente est beaucoup plus élevée : de l'ordre de 4,5 % pour la période 1970-1979. La population était de l'ordre de 8 millions en 1980, et pourrait passer à 15 millions au maximum en l'an 2000.

Ce rapide accroissement s'accompagne de changements sensibles dans la répartition spatiale de la population. En 1975, deux personnes sur trois vivaient en milieu rural, mais en 1985 la proportion se rapproche de 1 sur 2. Il y a, à la fois, diminution et vieillissement de la population rurale productrice de denrées alimentaires et augmentation rapide d'une population urbaine dont les conditions de vie, jusqu'ici, ne paraissent pas trop mauvaises. Il en résulte un déficit vivrier attesté semble-t-il par des importations croissantes de denrées alimentaires.

Comme au Sénégal, la force de travail agricole et les superficies disponibles se trouvent en partie affectées à des cultures industrielles. Il s'agit ici de cacao depuis 1911, de café depuis 1930, secondairement de coton (depuis 1960), de régimes, de palme, d'ananas... Rappelons, comme le note un ouvrage récent, que « les cultures de café et de cacao se greffent sur une économie vivrière par le biais de défrichements complantés ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de disjonction entre la sphère de la subsistance et celle de la culture spéculative mais intégration des deux dans un système fondé sur l'extensivité²⁶ ». Une fois entrés en production, caféiers et cacaoyers procurent aux planteurs et au gouvernement — par le biais de la Caisse de stabilisation — des ressources monétaires dont il n'est guère imaginable de se passer²⁷. Mais à la différence de ce qui s'est produit pour les cultures industrielles, les cultures vivrières — sauf le riz — n'ont guère retenu l'attention des pouvoirs publics. Pourtant, si l'autosuffisance semble se maintenir pour les féculents (igname, manioc, banane plantain), la récente augmentation des importations de riz manifeste apparemment un déficit qui tient aussi bien aux préférences urbaines de consommation qu'à l'insuffisance quantitative de la production.

On sait, par exemple, qu'en milieu urbain la consommation de riz par tête est supérieure de 86 % à ce qu'elle est en milieu rural ; elle est au contraire très inférieure pour l'igname, le manioc et la banane plantain. D'une manière générale, les féculents représentent près de 63 % de la ration énergétique en milieu rural, contre 32 % seulement en milieu urbain.

Même en milieu rural d'ailleurs, les habitudes alimentaires ont fâcheusement tendance à changer pour deux raisons au moins. Il est plus facile et plus rapide de préparer un plat à base de riz qu'à partir de manioc, d'igname ou de mil. De plus, l'augmentation du prix des produits traditionnels fait que les pommes de terre importées, par exemple, sont moins chères que l'igname produite localement. En 1980, et à s'en tenir aux équivalents-calories, il en coûtait trois fois plus cher pour nourrir une famille avec du sorgho, du manioc, de l'igname ou de la banane plantain qu'avec du riz. Il en résulte que les modèles de consommation semblent s'homogénéiser autour du riz, du pain, de la viande, y compris en zone rurale²⁸.

Il n'est donc pas surprenant que les importations de riz constituent un poste déficitaire dans le commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire. Le modèle de la FAO déjà cité prévoit dans ce pays, pour le riz, et selon le scénario le moins improbable (scénario B), des rapports production/demande de 0,64 en 1980 et de



La preparation d'un repas au Sénégal.

0,82 en l'an 2000. D'après ce même scénario, les rapports seraient de 0,57 en 1990 et de 0,62 en l'an 2000 quand on considère l'ensemble riz-blé-mais-orge-mil²⁹.

Pour la période 1980-1990, un plan-paddy ivoirien prévoyait des importations de riz limitées à 250 000 tonnes en 1985 et à 200 000 tonnes en 1990. En fait, dès 1982, ces importations ont été de 360 000 tonnes, alors pourtant qu'elles étaient tombées à 160 000 tonnes en 1975, contre 97 000 tonnes en 1971. Les importations de blé, quant à elles, ont augmenté jusqu'en 1981, mais leur tassement ultérieur pourrait traduire une baisse de la consommation de pain, elle-même due au recul du pouvoir d'achat.

En 1975 donc, l'autonomie rizicole avait presque été rétablie. Une société de développement, la SODERIZ, avait réussi à faire croître la production ivoirienne de riz jusqu'à 500 000 tonnes, non sans tirer parti d'un fort relèvement des prix-producteur. Les prix à la consommation, en revanche, avaient été fixés à un niveau assez élevé pour l'époque (125 FCFA/kg), d'où une certaine sous-consommation. La baisse ultérieure du prix à la consommation nécessita un soutien de la part de la Caisse de péréquation, et fut à l'origine de difficultés pour la SODERIZ. Après diverses vicissitudes, le prix au producteur fut abaissé en 1981, et les quantités produites diminuèrent aussitôt³⁰.

La situation de la Côte-d'Ivoire ne paraît donc pas aussi compromise que celle du Sénégal. En Côte-d'Ivoire, le déficit de la production vivrière porte essentiellement sur le riz, mais l'expérience relatée ci-dessus a montré qu'il était possible de le combler. Sans doute, le prix des produits vivriers traditionnels est élevé, mais cette situation paraît surtout refléter des difficultés de commercialisation et de transport³¹. Au Sénégal, en revanche, la relative ancienneté des habitudes urbaines et rurales en matière de consommation de riz ainsi que les difficultés climatiques rendent plus problématique le retour à l'autosuffisance céréalière.

La Côte-d'Ivoire devra cependant, pour combler le déficit prévu, prendre des mesures efficaces pour augmenter la production de riz. Il lui faudra aussi réduire systématiquement les écarts de prix entre le riz et les autres vivriers, organiser les circuits de commercialisation sans gêner l'activité des agents privés, et réduire les pertes tout au long des filières de production et de distribution.

On pourrait compléter ce tableau en rappelant, comme nous l'avons déjà fait à propos du Sénégal, que l'autosuffisance alimentaire n'est jamais un objectif absolu. En ce qui concerne les productions animales, par exemple, il serait déraisonnable de prétendre isoler la Côte-d'Ivoire des sources d'approvisionnement en viande et en poisson de fleuve situées plus au nord. D'anciens circuits commerciaux assurent, entre Afrique forestière et Afrique soudano-sahélienne, un début d'intégration économique, qu'il faut favoriser et consolider.

CONCLUSION

Une remarque tout d'abord. Bien que le problème alimentaire de l'Afrique nous paraisse se poser d'abord en termes démo-économiques, nous n'avons traité que la question de la production. La rapide croissance démographique pose pourtant des problèmes et certains responsables à l'échelle mondiale préconisent des mesures destinées à la freiner. Il nous semble, cependant, qu'en ce domaine particulièrement délicat c'est avant tout aux Africains qu'il appartient de se prononcer. De plus, l'élan démographique africain est tel que, même si les couples avaient à bref délai moins d'enfants, les taux d'accroissement resteraient

élevés encore durant plusieurs décennies³². Nous avons préféré nous limiter au tout proche avenir.

Pour le reste, il serait présomptueux de conclure, mais quelques propositions simples semblent mériter qu'on les examine.

1. Il paraît d'abord insuffisant d'affirmer, comme on le fait souvent, que si le tiers monde ne produit pas de quoi se nourrir, c'est parce qu'il est contraint de cultiver pour exporter. En Afrique, les filières coton, arachide, café, cacao, palmier à huile, procurent des ressources indispensables, à la fois par la transformation sur place et par l'exportation. Comme l'a montré J. Peltre-Wurtz, l'existence de ces cultures *n'est pas* la cause principale de l'insuffisance de la production vivrière puisque de toute façon — et sauf exceptions encore assez localisées — l'accès à la terre ne présente pas jusqu'ici de difficultés rédhibitoires. C'est plutôt, comme nous l'avons indiqué, la disponibilité du facteur travail qui pose problème. Aussi, la rémunération du travail paysan doit-elle toujours être très attentivement prise en compte dans les projets et dans les plans. Pendant les premières étapes d'une intensification agricole rendue elle-même indispensable par un début de saturation foncière et par l'accroissement de la demande alimentaire, il est à peu près inévitable que l'augmentation des rendements par unité de surface s'accompagne d'une baisse de la productivité — et de la rémunération — du travail paysan. C'est une baisse qu'il faut pallier, au moins partiellement, par une politique de prix aux producteurs convenable.

2. C'est grâce aux petits exploitants qu'on pourrait obtenir une production vivrière accrue, et non pas grâce à de vastes unités agro-industrielles, inefficaces la plupart du temps.

3. Ces petits exploitants pourraient produire davantage de denrées alimentaires s'il était satisfait aux conditions suivantes :

- Recherche et vulgarisation en matière de production vivrière devraient proposer des améliorations techniques éprouvées, ce qui n'a pas été assez le cas jusqu'ici ; les thèmes techniques à vulgariser devraient se moduler très finement en fonction des systèmes de production existants, et de leurs possibilités d'évolution ; les moyens pour y parvenir sont divers et à inventer cas par cas.

- Il y aurait lieu d'utiliser les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire³³ dans le secteur du développement des cultures vivrières.

- Une organisation souple et fiable, laissant toute sa place au secteur privé, devrait assurer la mise en place des intrants et l'écoulement de la production ; plusieurs pays qui prônaient le recours aux sociétés d'Etat en ce domaine ont d'ailleurs révisé leur position.

- Il faudrait que les agriculteurs *aient intérêt* à adopter les procédés proposés, donc qu'ils obtiennent une rémunération suffisante de leur travail ainsi que certaines garanties contre les risques encourus, par exemple des garanties d'écoulement analogues à celles qu'on a prévues depuis longtemps dans le secteur des cultures industrielles.

- Toutes ces mesures n'auront de sens que si elles sont soutenues par une politique très ferme de protection douanière de la production alimentaire nationale.

Voilà semble-t-il ce qu'on devrait trouver dans les « stratégies alimentaires » que certains pays, comme le Mali, sont actuellement en train d'élaborer. Il reste beaucoup de chemin à faire pour en arriver là.

Notes

1. Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo (république populaire du), Côte-d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie,

Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta (devenue Burkina Faso), Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zaïre, Zambie, Zimbabwe (et Communauté de l'Afrique de l'Est). *Banque mondiale, Rapport annuel 1984*, p. 160.

2. Pays en italique dans la note 1, plus la Guinée équatoriale.
3. *Banque mondiale, Rapport annuel 1984*, p. 162.
4. En anglais : *major food crops*. Les données qui suivent sont empruntées à Mellor, 1982, p. 309, et sont élaborées à partir de sources FAO.
5. Elkan, 1973, p. 108 ; *Etudes 1 Doc.*, 1973 ; Mellor, 1984.
6. *IFPRI, Report 1983*, p. 13.
7. Est-il besoin de rappeler qu'en Afrique centrale se trouve le Zaïre, cinq fois grand comme la France, et où 5 % seulement des terres cultivables semblent effectivement cultivées ? Il y a donc place, au Zaïre, pour l'accroissement de production agricole par extension, dont nous parlerons plus loin. Mais d'autres problèmes se posent, en particulier dans le domaine de l'infrastructure et des transports (Eicher et Baker, 1982, p. 1).
8. Mellor, 1982, p. 309. Bien entendu les conditions régnant en Asie sont très spécifiques, et ces données globales appelleraient un long commentaire.
9. Mellor, 1982, p. 309. Dans un document récent, l'IRAT (Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières) précise que de 1974-1976 à 1982, les rendements des cultures vivrières, dont cet organisme a la charge, sont tous restés stagnants en Afrique, à la seule exception de l'oignon (IRAT, *Bilan et Stratégie*, déc. 1984, p. 31).
10. Banque mondiale, 1981, p. 16.
11. Eicher et Baker, 1982, p. 99-100, s'appuyant sur Cleave, 1974.
12. Divers travaux de l'ORSTOM dans le bassin arachidier sénégalais confirment cet ordre de grandeur. Voir notamment Copans, Couty, Roch et Rocheteau, 1972, pp. 110-112, et Lericollais, 1972, pp. 70-71. Pour la période récente, on trouve aisément des cas où l'intensification et l'introduction de nouvelles cultures ont surchargé un calendrier agricole assez détendu autrefois. Voir par exemple Peltre-Wurtz, 1984, pour le pays sénégalais de Côte-d'Ivoire. Même dans cet exemple cependant, le total annuel des journées de 8 heures de travail agricole fournies en 1975 pour un actif masculin n'est que de 188, soit environ 1 500 heures. C'est seulement lorsqu'on tient compte du travail non agricole qu'on parvient, toujours pour l'actif masculin, à 270 jours de travail par an, soit davantage qu'un salarié français (220 jours). Les femmes sénégalaises sont encore plus mal loties. A leurs 169 jours de travail agricole s'ajoute l'équivalent de 160 jours de travaux divers et ménagers, soit au total quelque 330 jours de 8 heures de travail par an.
13. Voir par exemple l'analyse de la colonisation des plaines du Seno par les Dogons, au Mali (Gallais, 1975), ou celle de l'installation des Sérères dans les terres neuves du Sénégal oriental (Trincas, 1979). Une synthèse de cette question a été présentée par Pélissier, 1977. Du même auteur, voir aussi une réflexion d'ensemble sur les combinaisons d'agriculture intensive et extensive en Afrique (Pélissier, 1979).
14. Le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) reprend, en France, les activités de l'ex-GERDAT (Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale) et de ses instituts spécialisés.
15. Parfois, dans le domaine des cultures d'exportation (East African Groundnut Scheme du Tanganyika, après la Seconde Guerre mondiale ; expérience de la CGOT - Compagnie générale des oléagineux tropicaux - du Sénégal, etc.), mais surtout dans celui des cultures vivrières (maïs au Ghana, blé au Cameroun...). Pour plus de détails, voir Eicher et Baker, 1982, pp. 45-53. Même en république populaire du Congo, on se rend à l'évidence : le 26 mars 1979, lors du troisième Congrès extraordinaire du Parti congolais du travail, le président du comité central de ce parti reconnaît que les entreprises agricoles publiques sont un échec, et que le secteur paysan demeure le plus productif.
16. Mellor, 1984, p. 10.
17. Giri, 1983, p. 99.
18. La production de l'année 1984 est celle de la campagne 1983-1984. En revanche, quand on parle des importations, il s'agit de celles de l'année civile de référence.
19. Tous ces chiffres portent sur le riz usiné, ou l'équivalent riz usiné du paddy.
20. En 1983 et en 1984, les importations sénégalaises de riz se sont élevées à 28-29 milliards de francs CFA (sans compter l'aide alimentaire). Elles n'étaient que de 3,3 milliards de francs CFA en 1970.
21. Yung, 1984, p. VI (Conclusions).
22. Lake et Touré, 1984, p. 11.
23. Yung, 1984, pp. 50-54, III, VI et IX.
24. Giri, 1983, p. 276.
25. En 1982-1983, le coût de production du riz sénégalais destiné au commerce officiel était de 207 FCFA/kg. Le prix de revient du riz importé n'était que de 100 FCFA/kg. Le prix à la consommation étant de 130 FCFA/kg, l'Etat faisait un bénéfice pour chaque kilo de riz importé vendu, mais devait subventionner lourdement le riz local (Perez de Arce, 1984).
26. Chauveau et Richard, 1983, p. 73.
27. Depuis 1980, la Côte-d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. En 1982, sa part du marché mondial était de 27 % (Zartman et Delgado, 1984, p. 115).

28. Requier-Desjardins, 1984, p. 12, analysant les résultats de l'enquête budgets-consommation de 1979.

29. Dans ce cas, il s'agit de riz usiné. Par contre, quand les scénarios considèrent le riz pris à part, il s'agit du paddy.

30. Voir Dozon, 1979.

31. Requier-Desjardins, 1984, p. 17.

32. Clausen, 1984, p. 5.

33. Cette aide est *vendue*, pour une large part, sur place par les gouvernements locaux.

Bibliographie

- ANONYME, « Quelques réflexions sur la révolution verte et l'Afrique noire », *Etudes et Documents*, sept. 1973, n° 12, secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, dir. de l'Aide au développement.
- BANQUE MONDIALE, *le Développement accéléré au sud du Sabara. Programme indicatif d'action* (Rapport Berg.), Washington, 223 p., 1981.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport annuel 1984*, Washington, 245 p., 1984.
- BONNEFOND Ph., CANEILL J., LERICOLLAIS A. et WEIGEL J.-Y., « la Vallée du fleuve Sénégal et ses aménagements », *Etudes Scientifiques*, déc. 1981 (Editions et publications des pères jésuites en Egypte), 44 p., 1981.
- BONNEFOND Ph., « l'Introduction de la culture irriguée sur les rives sénégalaises du bassin du fleuve Sénégal », *Economie Rurale*, n° 147-148, pp. 72-78, 1982.
- BONNEFOND Ph. et RAYMOND, *Analyse économique de la filière riz SAED. Réactualisation 1982-1983*, Paris, min. des Rel. extérieures, Coop. et Dév., (doc. interne multig., 5 p., annexes), 1983.
- CHARMPS J., COUTY Ph. et WINTHER G., « Rapports Nord-Sud : pour des stratégies de développement plus réalistes et mieux informées », *Communication au Congrès international des économistes de la langue française*, Clermont-Ferrand, 24-26 mai 1984, 46 p., 1984.
- CHAUVEAU et RICHARD J., « Bodiba en Côte-d'Ivoire. Du terroir à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village ghan », *Atlas des structures agraires au sud du Sabara*, n° 19, Paris, ORSTOM, 119 p., 1983.
- CLAUSSEN M. A. W., *Croissance démographique et développement économique et social*, Banque mondiale, Washington, 43 p., 1984.
- CLEAVE J. H., *African farmers : labor use in the development of small holder agriculture*, New York, Praeger, 1974.
- COUSSY J., HUGON Ph. et SUDRIE O., *Dépendance alimentaire et urbanisation en Afrique sub-saharienne*, CERED, Cahier n° 2, Univ. de Paris X-Nanterre, 445 p. multig., 1983.
- COUTY Ph., « Emploi du temps et organisation du travail agricole dans un village wolof mouride : Darou Rahmane II », in COPANS J., COUTY Ph., ROCH J. et ROCHTEAU G. : « Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I - Doctrine économique et pratique du travail du riz : les Mourides », ORSTOM, *Travaux et Documents*, n° 15, pp. 85-133, 1972.
- DOZON J.-P., « Impasses et contractions d'une société de développement : l'exemple de l'opération "riziculture irriguée" en Côte-d'Ivoire », *Cahiers de l'ORSTOM*, Sér. Sc. Hum., Vol. XVI, n° 1-2, pp. 37-58, 1979.
- EICHER C. K., « Facing up to Africa's food crisis », *Foreign Affairs*, vol. LXI, n° 1, pp. 151-174, 1982.
- EICHER C. K. et BAKER D. C., *Research on agricultural development in sub-sabarian Africa : a critical survey*, Michigan State University, East Lansing, 335 p., 1982.
- ELKAN W., *An Introduction to Development Economics*, Penguin Modern Economic Texts, 155 p., 1973.
- GALLAIS J., *Pasteurs et paysans du Gourma*, Paris, Editions du CNRS, 1975.
- GIRI J., *Le Sabal demain. Catastrophe ou renaissance ?*, Paris, Karthala, 325 p., 1983.
- GIRI, *Some commentaries on food, prepared for world food Day, Oct. 16, 1981*, International Food Policy Research Institute, Washington, 20 p., 1981.
- IFPRI, *IFPRI Report*, International Food Policy Research Institute, Washington, 59 p., 1983.
- IFPRI, *IFPRI Report*, International Food Policy Research Institute, Washington, 67 p., 1984.
- IRAT, *Bilan et Stratégie*, Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières, Nogent-sur-Marne, 31 p. multig., 1984.
- LAKE L. A. et TOURÉ S. N., *L'Expansion du bassin arachidier. Sénégal 1954-1979*, IFAN (Institut fondamental d'Afrique noire), Dakar, 103 p. multig., 1984.
- LERICOLLAIS A., « Sob. Etude géographique d'un terroir serer », *Atlas des structures agraires au sud du Sabara*, n° 7, Paris, ORSTOM, 110 p., 1972.
- M'BAYE A., BONNEFOND Ph., CANEILL J., FUNEL J.-M. et RAYMOND C., *Evaluation économique de l'aménagement de la rive gauche du fleuve Sénégal*, vol. I : *Rapport Général*, 195 p. ; vol. II : *Annexes*, 384 p., Paris, min. des Relations extérieures, Coop. et Dév. Caisse centrale des coop. écon., 1982.
- MELLOR J. W., « Third World Development : Food, Employment and Growth Interactions », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. LXIV, n° 2, mai 1982, pp. 304-311.
- MELLOR J. W., « The Changing World Food Situation : a CGIAR pers-

peuce - *IFPRI Report* 1984, pp. 7-14, Washington, 1984.

MELLOR J. W. et JOHNSTON B. F., « The World Food Equation : Interrelations among Development, Employment and Food. Consumption », *Journal of Economic Literature*, vol. XXII, n° 2, pp. 531-574, 1984.

ORAM P., ZAPATA J., ALIBARUHO G. et ROY S., « Investment and Input requirements for accelerating food production in low-income countries by 1990 », Washington, *IFPRI Research Report*, n° 10, 178 p., 1979.

PELISSIER P., « Competition and Integration of Agriculture and Cattle Raising in Sahelian and Soudano Sahelian Africa », in *Proceeding of an International Symposium on Agriculture in Semi-Arid Regions*, Riverside, Univ. of California, 17-22 avril 1977, pp. 72-86, 1977.

PELISSIER P., « le Paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face-à-face », in *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, actes du Colloque de Ouagadougou*, 4-8 déc. 1978, Mémoire ORSTOM, n° 89, Paris, ORSTOM pp. 1-8, 1979.

PLETTE-WURTZ J., « Manger d'abord. Les problèmes alimentaires de l'Afrique occidentale », *Notre Librairie*, n° 66-67, pp. 1-15, 1982.

PLETTE-WURTZ J., « Gérer son terroir. Adaptation paysanne d'un projet de développement (nord-ouest de la Côte-d'Ivoire) », in *Le Développement rural en questions*, Mémoire ORSTOM, n° 106, Paris, ORSTOM, pp. 295-313, 1984.

PEREZ DE ARCE D., « Facteurs d'inflation en Côte-d'Ivoire et en Haute-

Volta », *Etudes et Documents*, n° 56, Paris, min. des Rel. extérieures, Coop. et Dév., s.-dir. des Etudes du développement, 1983.

PEREZ DE ARCE D., *Le Marché mondial du riz : perspectives dans les 26 Etats du FAC*, Paris, min. des Rel. extérieures, Coop. et Dév., s.-dir. des Etudes du développement, à paraître.

REQUIER-DI SJARDINS D., « Urbanisation et évolution des modèles alimentaires : l'exemple de la Côte-d'Ivoire », Comm. au *Colloque ALTERSIAL (Alternatives technologiques et recherches sur les industries alimentaires) : Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne*, Paris, 15 nov. 1984, 51 p. multig.

TRINCAZ P. X., « Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantation rurale : les Serer dans les terres neuves du Sénégal oriental », *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XVI, n° 1-2, pp. 19-37, 1979.

UNESCO-MAB, « Aménagement des ressources naturelles en Afrique : stratégies traditionnelles et prise de décision moderne », *Notes techniques du MAB*, n° 9, 83 p., 1978.

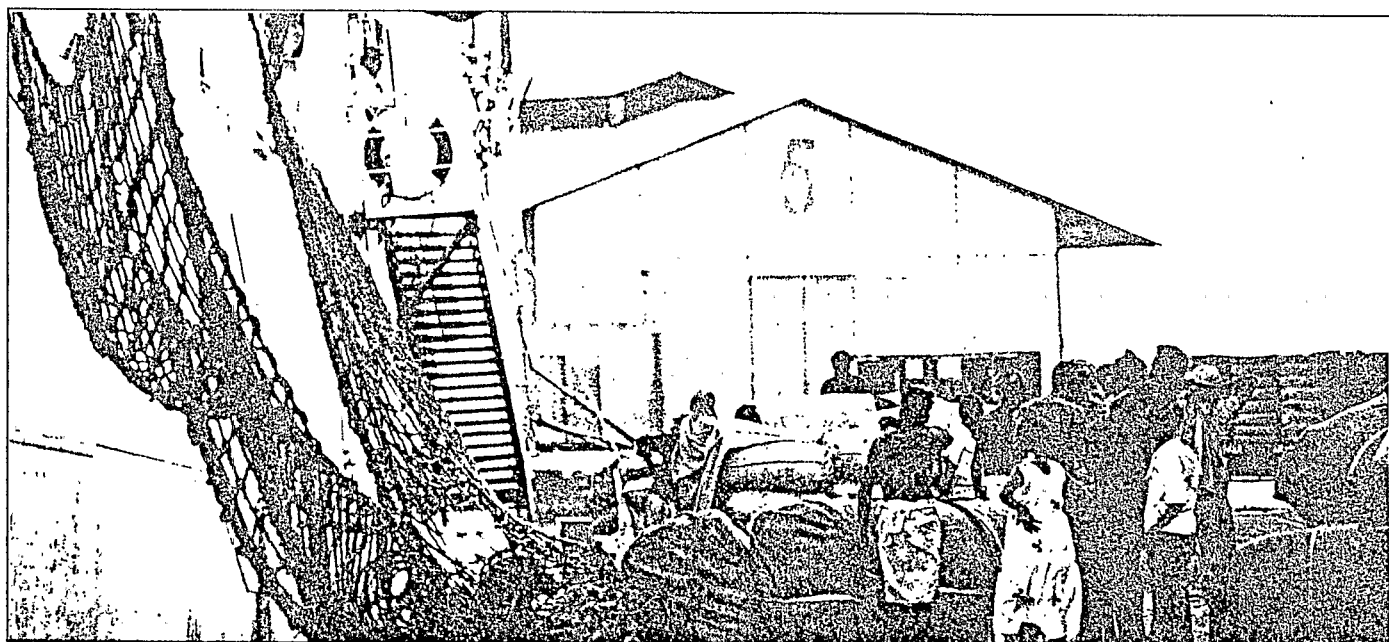
VARETTE A.-M., *Bilan alimentaire en Côte-d'Ivoire*, Paris, min. des Rel. extérieures, Coop. et Dév. (doc. interne multig. 8 p., annexes), 1983.

YUNG J.-M., *la Filière mil dans le bassin arachidier sénégalais*, MIRE/Coop. Dév. et SEDDES, 72 p. conclusions annexes, 1984.

ZARTMAN L. W. et DELGADO Ch. eds, *The Political Economy of the Ivory Coast*, New York, Praeger, 255 p., 1984.



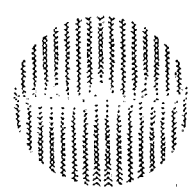
Recolte du mil dans la vallée du Sénégal. L'essor de l'agriculture paysanne locale...



... est entravée par les importations alimentaires.

culture technique

n° 16



INRA

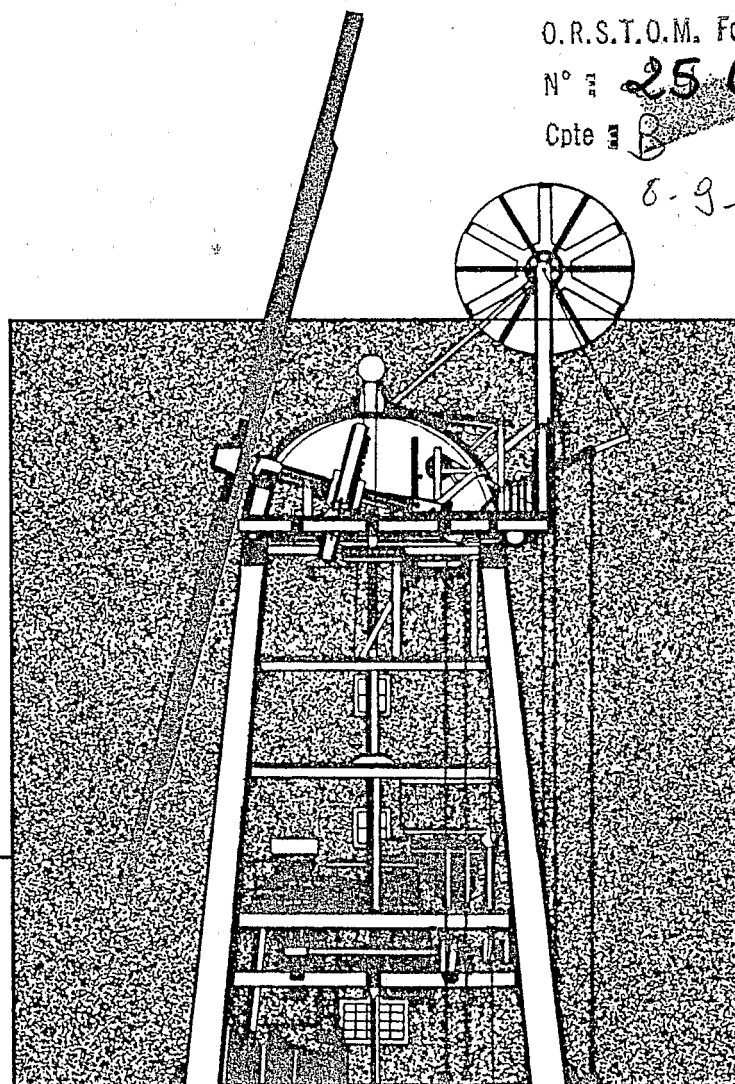
B25005 ex 3

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

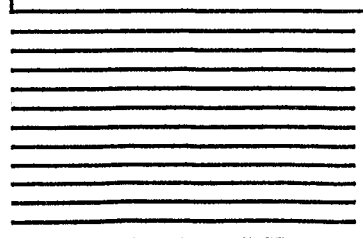
N° : 25 005 ex 3

Cpte : B

8-9-88



Fabrice de Noblet



technologies agro-alimentaires